



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE
CREATION GRAPHIQUE ET D'EXECUTION DE
L'AGENDA CULTUREL DE LA VILLE DE
VINCENNES ET DE DECLINAISONS PASSE
AVEC LA SOCIETE BUILDZOZER.**

**DÉCISION N° AU-18-157
EN DATE DU 04 JUIN 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Monsieur le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°16-160 en date du 07 juin 2016 de signer le marché de création graphique et d'exécution de l'agenda culturel de la ville de Vincennes et de déclinaisons avec la société BUILDZOZER ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte une diminution des prestations initialement prévues dans la tranche optionnelle n°2 (du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018).

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°1 au marché de création graphique et d'exécution de l'agenda culturel de la ville de Vincennes et de déclinaisons avec la société BUILDZOZER, sise 6 bis, rue Carnot - 94370 SUCY-EN-BRIE, représentée par Monsieur Emmanuel POUTRAIN, Directeur d'agence.

Le montant en moins-value de la tranche optionnelle n°2 s'élève à 2 331,67 € HT (2 798,00 € TTC).

Le nouveau montant de la tranche optionnelle n°2 est de 4 663,33 € HT (5 596,00 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de
l'administration municipale, des
ressources humaines, des
nouvelles technologies et des
affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER